

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 17 - 19 mai 2000

PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 6 de l'ordre du jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2000/6-B/5
20 avril 2000
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT— ALGÉRIE 6234.00

Aide aux réfugiés sahraouis

Nombre de bénéficiaires	155 000 (60 pour cent de femmes et de filles, 40 pour cent d'hommes et de garçons)
Durée du projet	24 mois (1er septembre 2000– 31 août 2002)

Coût (dollars E.-U.)	
Coût total pour le PAM	27 855 479
Coût total des produits alimentaires	14 724 500

RÉSUMÉ

Depuis 1975, des dizaines de milliers de Sahraouis se sont réfugiés en Algérie, dans des camps temporaires installés dans une zone désertique à proximité de Tindouf. Le PAM aide le gouvernement à couvrir les besoins nutritionnels de base des réfugiés depuis 1986. Le conflit du Sahara occidental est en cours de règlement sous l'égide des Nations Unies. Le Plan de règlement, sous les auspices des Nations Unies, prévoit un référendum d'autodétermination et de rapatriement au Sahara occidental pour tous les réfugiés et les membres de leur famille remplissant les conditions requises. Toutefois, compte tenu de l'évolution récente de la situation, il est peu probable que le référendum puisse avoir lieu avant 2002. Jusqu'à cette date, les réfugiés sahraouis resteront donc en Algérie et à être presque totalement tributaires de l'assistance humanitaire de la communauté internationale, y compris des Nations Unies, les camps étant situés dans un environnement géophysique rude et hostile.

Suite au cessez-le-feu de 1991, les parties concernées ont convenu de procéder à un recensement définitif des réfugiés une fois que la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum du Sahara occidental (MINURSO) aurait fini d'établir la liste des électeurs habilités à participer au référendum. Depuis 1986, les organisations d'aide humanitaire utilisent des chiffres prévisionnels approximatifs pour les réfugiés. Le PAM et le HCR apportent des services de soins et d'entretien, y compris une aide alimentaire, à quelque 80 000 personnes. Étant donné que le nombre de réfugiés dans les camps est supérieur à ce chiffre, des produits alimentaires de base supplémentaires ont été fournis par des donateurs bilatéraux et par des ONG.

Les difficultés rencontrées au niveau de la coordination des fournisseurs d'aide alimentaire se sont traduites par un approvisionnement irrégulier, parfois même insuffisant de denrées de base, dans les camps. L'approvisionnement alimentaire a nettement diminué au cours du dernier trimestre de 1999, du fait principalement de retards imprévus dans les livraisons des donateurs bilatéraux, qui ont entraîné une distribution de rations très inférieures à ce qui avait été prévu. Quatre-vingt dix pour cent des ménages vivant dans les camps n'ont aucun moyen de se procurer des produits frais. Cette situation a incité le PAM et ses partenaires à réévaluer les dispositions existantes relatives à l'aide alimentaire et à prendre la responsabilité de mobiliser des ressources alimentaires de première nécessité pour l'ensemble de la population, sur la base de chiffres prévisionnels établis à partir des listes d'inscription de la MINURSO et du HCR.

L'intervention du PAM pour la période considérée utilisera le chiffre prévisionnel approximatif de 155 000 personnes. Au cas où les donateurs bilatéraux et les ONG fourniraient des produits alimentaires de première nécessité aux réfugiés des camps au cours de la durée de la présente intervention, le PAM réduirait la quantité de vivres livrés en conséquence.

Dans l'attente d'un règlement durable de la situation des réfugiés, la présente intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) a pour objectif spécifique d'assurer la livraison des denrées de base en temps voulu pour venir en aide aux réfugiés dans les camps.

Le Croissant-Rouge algérien (CRA) continuera d'être responsable de la réception des vivres du PAM au port et de leur livraison au point de livraison avancé (PLA) situé à Rabouni, près de Tindouf. À l'heure actuelle, le Croissant-Rouge sahraoui (CRS) est chargé de la distribution des produits alimentaires dans les camps de réfugiés. Le PAM apporte un soutien à cette opération en étroite collaboration avec le HCR, des donateurs bilatéraux et des ONG.

Les besoins alimentaires requis au titre de la présente IPSR, d'une durée de deux ans, sont de 64 498 tonnes, soit, pour le PAM, un coût des produits se chiffrant à 14,7 millions de dollars E.-U. et un coût total de 27,9 millions de dollars.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Attaché de liaison principal, Région P. Turnbull tel.: 066513-2800
Moyen-Orient et Afrique du Nord (OMN):

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2645).



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

CISP	<i>Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli</i>
CRA	Croissant-Rouge algérien
CRS	Croissant-Rouge sahraoui
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
MINURSO	Mission pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
OUA	Organisation de l'unité africaine
PLA	Point de livraison avancé
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance



CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'AIDE

Contexte de la crise

1. Depuis 1975, des dizaines de milliers de Sahraouis ont trouvé refuge en Algérie où ils ont été hébergés dans des camps temporaires situés dans une zone désertique au sud-ouest du pays. Au cours de la période d'installation initiale, les réfugiés ont reçu une aide substantielle du Gouvernement algérien qui couvrait entièrement leurs besoins humanitaires de base. Puis, au milieu des années 1980, à la demande du Gouvernement algérien, la communauté internationale et les organisations d'aide humanitaire des Nations Unies ont commencé à fournir une assistance.
2. En 1991, le Plan de règlement, proposé par les Nations Unies, a été adopté. Ce plan prévoyait l'application d'un cessez-le-feu entre les parties belligérantes (à savoir le Maroc et le Front POLISARIO) et l'organisation d'un référendum dans le territoire, co-parrainé par l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Le référendum entendait explicitement permettre à la population du Sahara occidental de choisir librement entre un rattachement au Maroc et l'indépendance. A la suite d'une décision du Conseil de sécurité, la MINURSO a été déployée sur le territoire, sa mission principale étant de veiller à l'observation du cessez-le-feu, de recenser les personnes habilitées à voter et, en concertation avec le HCR, de préparer le rapatriement volontaire, et en toute sécurité, des réfugiés habilités à participer à la consultation référendaire.
3. Conformément au Plan de règlement des Nations Unies, la période de transition a commencé en septembre 1991, au moment de la déclaration du cessez-le-feu, et devrait prendre fin lors de la proclamation des résultats du référendum. Toutefois, la mise en œuvre du plan a été retardée, en raison surtout de désaccords sur les critères d'identification des personnes habilitées à voter.
4. Les efforts renouvelés de la communauté internationale en 1997 ont entraîné une relance du plan des Nations Unies et ont permis à la Commission d'identification de la MINURSO de reprendre ses activités. En décembre 1999, cette commission a publié une liste définitive des personnes habilitées à voter. Le HCR finalise aussi actuellement une procédure de pré-inscription: à partir de la liste des réfugiés et de leur famille immédiate établie par la MINURSO, le HCR a déjà recensé 107 149 personnes qui seraient rapatriées pour participer au référendum depuis les camps à proximité de Tindouf.
5. Etant donné que la MINURSO doit encore examiner 70 000 appels de réfugiés souhaitant être inscrits sur les listes électorales, et compte tenu de la lenteur des procédures dans des situations de ce type, il est clair que le référendum ne pourra avoir lieu en juillet 2000, comme cela était prévu. Le Secrétaire général, dans son rapport en date du 6 décembre 1999, indique que "la possibilité d'organiser le référendum avant 2002, ou même plus tard, semble très faible."
6. En conséquence, au cours des deux prochaines années, les réfugiés devraient demeurer dans les camps en Algérie et être tributaires d'une assistance extérieure, y compris d'une aide alimentaire, pour couvrir leurs besoins de base. La présente IPSR prévoit de pourvoir aux besoins alimentaires des réfugiés des camps pour deux années entières—de septembre 2000 à août 2002—et tient compte des besoins qui surviendraient dans l'éventualité où la mise en œuvre du Plan de règlement des Nations Unies serait retardée.



7. La valeur totale de l'aide du PAM en faveur des réfugiés sahraouis en Algérie, approuvée à ce jour, s'élève à 53 millions de dollars. Ce chiffre comprend les coûts, pour le PAM, de l'IPSR (6099.00) qui devrait s'achever en août 2000.

Analyse de la situation

8. Compte tenu de la situation politique précédant le cessez-le-feu en septembre 1991, le recensement des réfugiés a été reporté à maintes reprises. A la suite de l'adoption du Plan de règlement des Nations Unies, et afin de ne pas perturber les activités de la Commission d'identification de la MINURSO, toutes les parties concernées ont décidé, d'un commun accord, que l'inscription définitive des réfugiés serait effectuée une fois que la MINURSO aurait finalisé la liste des personnes habilitées à voter.
9. Depuis 1986, la majorité des donateurs et des organisations d'aide humanitaire ont utilisé des chiffres prévisionnels approximatifs pour les divers segments de la population réfugiée afin d'évaluer les besoins et de définir le niveau de leurs contributions. Depuis cette date, le PAM et le HCR apportent des services de soins et d'entretien, y compris une aide alimentaire, à quelque 80 000 personnes; ce chiffre restant inchangé depuis plus de 15 ans.
10. La population des camps étant supérieure aux 80 000 personnes couvertes par le PAM, des secours alimentaires de première nécessité supplémentaires ont été fournis par des donateurs bilatéraux et des ONG internationales, mobilisés sur place ou par le biais de mesures ponctuelles. Concrètement, les vivres, toutes sources confondues, sont répartis entre tous les réfugiés dans les camps.
11. Compte tenu des difficultés rencontrées au niveau de la coordination de l'aide alimentaire apportée par le PAM et par les donateurs bilatéraux, l'approvisionnement des camps irrégulier, est parfois insuffisant. Des retards imprévus dans les livraisons des donateurs bilatéraux et, dans une moindre mesure, le manque de contributions en faveur de l'intervention du PAM ont provoqué une diminution brutale des approvisionnements alimentaires au cours du dernier trimestre de 1999. En conséquence, de graves pénuries alimentaires ont été enregistrées dans les camps de septembre 1999 à mars 2000, avec des rations équivalant, en moyenne, à 1 600 kcal par personne et par jour (contre 2 300 kcal, en moyenne, pour la période allant de janvier à août 1999). Le PAM, en coordination avec le Gouvernement algérien, a réagi immédiatement pour faire face à la crise alimentaire, notamment, par exemple, au niveau des opérations de suivi avec les donateurs bilatéraux. La situation d'urgence a également incité le PAM et ses partenaires à réévaluer les modalités existantes concernant l'aide alimentaire, à réviser les priorités de programmation au vu des changements récents, à revoir le nombre de bénéficiaires ayant besoin d'une aide humanitaire et à se charger de la programmation des besoins alimentaires de toute la population réfugiée.
12. Maintenant que la MINURSO a achevé les opérations d'identification dans les camps et que le HCR a inscrit une grande partie des membres des familles réfugiées souhaitant être rapatriés, des chiffres plus précis concernant le nombre de personnes vivant dans les camps ont été établis, rendus publics et utilisés pour estimer l'effectif de la population nécessitant une aide alimentaire, comme il est décrit au paragraphe 47. Le HCR prévoit de terminer l'inscription définitive de toute la population des camps d'ici la fin de l'an 2000.

Politiques gouvernementales et perspectives de développement

13. Le Gouvernement algérien continue de fournir une aide, visant notamment l'amélioration des infrastructures de base et de la logistique, et contribue au



développement des ressources humaines. De plus, le gouvernement recherche activement des ressources extérieures et aide à canaliser les dons internationaux. Le HCR, les donateurs bilatéraux et les ONG internationales soutiennent des projets spéciaux—dans les domaines de l’approvisionnement en eau, de la remise en état de l’environnement, de la santé, de la nutrition, de l’éducation, des transports et des logements. Ces projets bénéficient, directement ou indirectement, à l’ensemble des réfugiés dans les camps.

14. L’aridité des terres et l’éloignement des camps sont des obstacles majeurs à la participation des réfugiés à des activités productives et génératrices de revenus. Le statut politique spécial des réfugiés sahraouis en Algérie, dont le gouvernement contrôle les mouvements à l’intérieur du pays, s’ajoute au manque de possibilités économiques offertes par les localités avoisinantes. Cette situation accroît encore la dépendance des réfugiés à l’égard des interventions et du soutien extérieurs. Alors que l’aide humanitaire internationale vise essentiellement à porter secours aux réfugiés, certaines organisations mettent en oeuvre des activités de développement, à petite échelle, dans les domaines de la formation professionnelle, de la santé, de la nutrition, de l’éducation et de l’agriculture. Pour une population qui vit dans le provisoire depuis plus de 25 ans, ces activités contribuent considérablement à renforcer le potentiel d’autonomie et rétablir la confiance en soi. Néanmoins, les perspectives incertaines de rapatriement ont contribué à limiter les investissements, importants ou sur le long terme, dans les activités de développement.

STRATEGIE DE REDRESSEMENT

Besoins des bénéficiaires

15. Une mission d’évaluation conjointe PAM/HCR s’est rendue dans les camps de réfugiés à proximité de la ville de Tindouf du 7 au 13 mars 2000. Des représentants du CRA ont accompagné cette mission et un nutritionniste d’une ONG norvégienne y a participé en qualité d’expert. La mission d’évaluation a eu des entretiens avec des hommes et des femmes des différents camps, visité les principaux entrepôts, rencontré les responsables des comités alimentaires et tenu de nombreuses réunions avec les instances locales appropriées. La mission d’évaluation avait pour tâches principales d’estimer les besoins en fonction du nombre révisé de réfugiés; d’étudier les modalités de mise en oeuvre actuelles; de recommander des améliorations au niveau des opérations de suivi et de l’établissement des rapports; ainsi que de renforcer la coordination entre les divers partenaires.

Population des camps

16. Les réfugiés sahraouis en Algérie sont hébergés dans quatre grands camps, à proximité de la ville de Tindouf, au sud-ouest du pays. Le camp le plus proche se situe à 40 kilomètres de Tindouf et le plus éloigné, à environ 120 kilomètres. Les réfugiés vivent dans des conditions difficiles, caractérisées par un climat rude et hostile—avec des températures extrêmes l’hiver et l’été—un emplacement isolé et une absence chronique de perspectives économiques.
17. Selon les estimations obtenues à partir d’échantillons aléatoires, les femmes et les filles représentent 60 pour cent des réfugiés vivant dans la zone de Tindouf. Les ménages comptent, en moyenne, 6,7 personnes. Selon les estimations, 40 pour cent de la population est âgée de moins de 14 ans; le nombre de personnes à charge est donc assez élevé. Le caractère spécial de la situation dans laquelle vivent les réfugiés semble avoir changé la mentalité traditionnelle sahraouie à l’égard des femmes, ce qui a nettement contribué à



améliorer le statut et la condition des femmes dans les camps. Les femmes vivant dans ces camps sont réputées avoir de l'autorité et sont activement associées à tous les aspects de la vie des camps.

18. Les femmes sont responsables de l'administration générale des camps et jouent un rôle prédominant dans les activités touchant à la santé et à l'assainissement de l'environnement ainsi que dans la distribution des vivres. Les femmes représentent 80 pour cent des agents sanitaires dans les 29 dispensaires installés dans les quatre camps. Elles constituent 60 pour cent du personnel médical et paramédical; deux femmes sont directrices d'hôpitaux et l'on compte plusieurs femmes médecins. Soixante pour cent des enseignants dans les camps sont des femmes. Toutes ces femmes s'acquittent de leurs tâches bénévolement, à titre volontaire. En outre, les commissions et les comités, qui sont nombreux dans les camps (dans les domaines social, culturel, concernant la jeunesse, l'information publique, etc.) sont tous composés de femmes et présidés par celles-ci. L'Union des femmes sahraouies organise des formations en éducation sanitaire et nutritionnelle ainsi qu'en comptabilité. L'Union est également chargée d'organiser la couture des tentes et de les distribuer aux comités des femmes au niveau des districts. Des filiales de l'Union des femmes sahraouies ont institué des programmes spéciaux pour les enfants physiquement handicapés et les personnes âgées.

Vivres

19. Depuis 1986, le PAM fournit régulièrement une aide alimentaire à quelque 80 000 personnes dans les camps tandis que des donateurs bilatéraux couvrent les besoins du reste de la population. Des rations familiales de base types sont distribuées aux réfugiés dans les camps, en fonction de la disponibilité des vivres.
20. Le comité local de coordination d'aide alimentaire à Tindouf—composé de représentants du PAM, du HCR, du CRA et du CRS—définit le plan de distribution mensuel, procédant souvent à un ajustement de la ration de base mensuelle pour tenir compte des quantités disponibles dans les entrepôts. Les entrepôts centraux à Rabouni, près de Tindouf, constituent les PLA desservant les quatre camps. Ces entrepôts disposent de plusieurs magasins et plates-formes; ils ont une capacité de stockage d'environ 15 000 tonnes. Cependant, la majorité des magasins ont absolument besoin d'être réparés. La livraison des vivres aux quatre camps principaux, à partir des PLA (soit le transport secondaire), a parfois été retardée du fait du manque de moyens de transport et du mauvais état des routes; la distance à couvrir pour atteindre les camps varie de 40 à 80 kilomètres.
21. Une fois arrivés à destination dans les camps, les produits alimentaires sont confiés aux femmes responsables des comités de distribution dans chaque district, puis aux sous-comités et aux groupes de quartiers, qui sont également placés sous la responsabilité de femmes. La chaîne de distribution, au niveau des camps, est ainsi entièrement contrôlée et gérée par des femmes. Les opérations sont en général bien organisées; toutefois, le temps nécessaire pour transporter les sacs lourds depuis les centres de distribution jusqu'aux tentes, et la fatigue impliquée, pose un sérieux problème aux femmes (voir paragraphe 41).
22. Une analyse des contributions des donateurs, y compris l'aide alimentaire du PAM, à l'assortiment alimentaire fourni aux réfugiés en 1999 a indiqué que le niveau des stocks dans le pays était souvent très faible en raison du manque de cohérence des programmes d'aide alimentaire et des retards de livraison dans les camps. Les distributions de rations alimentaires ont souvent été irrégulières et incomplètes. Compte tenu des stocks alimentaires disponibles dans les entrepôts centraux et de la filière des produits alimentaires du PAM et d'autres donateurs, les stocks de céréales et de légumineuses



nécessaires pour couvrir les besoins de l'ensemble des réfugiés risquent d'être épuisés d'ici juillet 2000, et les stocks d'autres denrées de base tomberont à des niveaux critiques.

Santé et nutrition

23. La dernière étude nutritionnelle complète effectuée dans les camps remonte à 1997; les résultats ont été publiés en 1998 par le *Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli* (CISP). Cette enquête a révélé l'existence de problèmes nutritionnels, tels que des retards de croissance importants et de graves carences en micronutriments. Elle a également fait observer que 10 pour cent seulement des ménages avaient les moyens de se procurer des produits frais. En 1999, le PAM a commencé à fournir des produits de base (farine de blé et huile végétale) enrichis en vitamines, en fer et en acide folique. La même année, le Programme avait prévu de fournir du mélange maïs-soja comme aliment complémentaire aux femmes et aux enfants participant à un programme spécial d'alimentation réalisé par une ONG, mais cette organisation n'a pas été en mesure d'obtenir des fonds complémentaires pour concrétiser le projet.
24. Bien que la ration prévue pour la population ciblée par le PAM en 1999 fut conforme aux directives du PAM et du HCR, les vivres effectivement mis à disposition par le PAM, les donateurs bilatéraux et les ONG n'ont pas été suffisants pour assurer une distribution de rations complètes. Le PAM a toujours eu des difficultés à obtenir des ressources au titre de cette intervention: ainsi, en 1999, alors que le Programme s'était engagé à livrer 12 125 tonnes de produits alimentaires, 8 022 tonnes, soit les deux tiers seulement de la quantité engagée, avaient été reçus début décembre. Cette situation, associée aux retards imprévus des livraisons des donateurs bilatéraux, s'est traduite par la distribution d'une ration moins complète.
25. En principe, l'infrastructure sanitaire existante—soit un hôpital central, un hôpital régional dans chacun des quatre camps principaux et 29 dispensaires au niveau des districts—est en mesure d'offrir des services suffisants aux réfugiés. Le personnel médical et paramédical est pleinement informé des problèmes de santé existants et collabore étroitement avec les comités sanitaires au niveau des districts. Cependant, le manque d'équipement de première nécessité et de mobilier de base ainsi que les pénuries fréquentes de médicaments entravent le bon fonctionnement de ces structures. Afin de les aider, le HCR, en partenariat avec plusieurs ONG, fournit les médicaments de base tandis que l'UNICEF a récemment participé à une campagne de vaccination de grande envergure.

Eau et assainissement

26. Les quatre camps sont nettement mieux approvisionnés en eau potable. Le HCR, en étroite coopération avec les responsables officiels des camps, veille à ce que tous les camps aient de l'eau potable et de l'eau à usage ménager en quantité suffisante. Des camions transportent l'eau dans deux camps où elle est mise en citerne pour servir aux diverses localités de chacun des sous-districts. Dans les camps plus éloignés, des puits ont été creusés et des travaux sont en cours pour créer un réseau d'approvisionnement en eau pour l'ensemble des camps. Un ingénieur hydraulique engagé à plein temps par le HCR travaille actuellement à l'amélioration de la qualité et à la sécurité de l'approvisionnement en eau.
27. Les camps de réfugiés sahraouis se distinguent par leur propreté et les bonnes conditions d'hygiène qui y règnent. La majorité des ménages disposent de latrines rudimentaires qu'ils sont individuellement chargés d'entretenir. Les femmes responsables des comités sanitaires établis dans chaque quartier sont responsables du ramassage des ordures et de leur évacuation ainsi que de la propreté des quartiers. Des abris pour les animaux ont été aménagés dans une zone réservée en bordure de chaque camp.



Hébergement

28. Le Gouvernement algérien a mis à disposition les sites où sont installés les camps près de Tindouf, et les autorités sahraouies gèrent les camps. Le HCR fournit le matériel pour les tentes que les réfugiés fabriquent et montent eux-mêmes. Un abri en briques, faisant office de cuisine et de dortoir, a été installé à proximité de chaque tente.

Education

29. L'éducation constitue la priorité absolue des responsables des camps, et de nombreux efforts ont été faits pour que tous les enfants en âge d'être scolarisés puissent recevoir une instruction élémentaire. L'analphabétisme est assez rare et concerne surtout les personnes âgées. Chaque camp dispose d'une école élémentaire et trois pensionnats dispensent un enseignement primaire et moyen. A l'heure actuelle, environ 40 000 filles et garçons vont à l'école primaire et aucune différenciation n'existe entre les sexes à ce niveau.
30. Tous les ans, environ 5 000 jeunes ayant terminé leurs sept années d'étude dans les camps suivent un enseignement secondaire et supérieur en Algérie ou dans un autre pays. Cependant, comme l'ont observé les enseignants dans les camps, il devient de plus en plus difficile pour les adolescents de remplir les conditions nécessaires pour étudier, au niveau secondaire ou supérieur, en Algérie ou ailleurs. Afin de remédier à la situation, le HCR, en coopération avec des organisations non gouvernementales, envisage d'établir des centres de formation professionnelle (en menuiserie, mécanique, réparation de véhicules, etc.) pour les jeunes de plus de 15 ans.

Elevage et activités commerciales connexes

31. L'élevage, de chèvres et de moutons principalement, est une activité très appréciée par de nombreux réfugiés. Les femmes sont propriétaires de la majorité du bétail dans les camps. Cette activité permet d'apporter un complément nutritionnel (lait frais et viande) et constitue une précieuse source de revenus. Toutefois, le coût élevé des aliments pour animaux et la disponibilité restreinte de l'eau sont des facteurs limitatifs, et 10 pour cent des ménages seulement peuvent élever plus de trois animaux. La plupart des réfugiés ne possèdent qu'un ou deux animaux, et plus d'un tiers de la population n'en a aucun.
32. Compte tenu de la situation spéciale dans laquelle vivent les réfugiés et de l'isolement géographique des camps, les possibilités d'exercer des activités génératrices de revenus ou de mener des activités commerciales sont extrêmement limitées. L'argent est rare et provient en général des transferts occasionnellement effectués par de la famille vivant à l'étranger, ou de la vente du bétail. Des vendeurs ambulants passent dans les camps et leur venue donne lieu à l'achat et à la vente de vêtements, de chaussures, d'ustensiles pour cuisine, de produits de ménage, de cigarettes et d'autres petits articles. Le commerce est l'affaire des femmes tout autant que des hommes.

Rôle de l'aide alimentaire

33. L'aide alimentaire sert à couvrir, par le biais de distributions générales, les besoins alimentaires essentiels de l'ensemble des réfugiés vivant dans les camps. Des produits enrichis en micronutriments (farine de blé et huile végétale) sont fournis pour pallier les manques que peuvent présenter les rations de base et compenser l'apport limité de produits frais.



Modalités de l'intervention

34. Le PAM couvrira les besoins alimentaires de première nécessité des réfugiés par un apport alimentaire composé de céréales, de légumineuses, d'huile végétale, de sucre et de sel. Les vivres du PAM seront distribués aux réfugiés tous les mois par les comités de femmes établis au niveau des districts et des quartiers. Le HCR fournira de la levure pour faire du pain ainsi que du thé pour les adultes. D'autres produits complémentaires seront apportés lors d'occasions spéciales ou dans le cadre de programmes d'alimentation complémentaire. Des ONG internationales couvriront les besoins essentiels en micronutriments par le biais d'interventions nutritionnelles spéciales et de programmes d'alimentation sélective dans les écoles et/ou dans les hôpitaux.

Evaluation des risques

35. L'insuffisance des contributions en faveur de l'intervention du PAM en 1999 et les retards de livraison ont réduit la quantité de vivres mise à disposition des réfugiés en 1999 et début 2000. A moins que les contributions alimentaires n'augmentent et ne deviennent régulières, l'insuffisance de l'apport alimentaire risque de provoquer la plus grave crise nutritionnelle depuis le début de l'aide internationale.
36. Le manque de programmes d'alimentation spéciale et/ou la disponibilité restreinte de micronutriments essentiels pourraient aggraver encore l'état sanitaire et nutritionnel des groupes vulnérables et autres catégories à risque.
37. Le traitement insuffisant des eaux provenant des nappes phréatiques risque de se traduire par un taux élevé d'infections parasitaires, ce qui se répercutera sur l'état sanitaire et nutritionnel de la population.
38. Si le transport primaire a été satisfaisant, le transport secondaire (c'est-à-dire des PLA aux camps) a été problématique. Les difficultés proviennent du manque de véhicules et de pièces de rechange pour les camions en mauvais état et de la pénurie d'essence. Ces difficultés risquent de provoquer des retards considérables dans les livraisons aux camps, à moins que le CRA et le HCR ne mettent des mesures en oeuvre pour y remédier.

Objectifs

39. Les objectifs de l'aide du Programme sont conformes aux politiques et aux stratégies décrites dans la Définition de la mission du PAM. Dans l'attente d'une solution durable au problème des réfugiés, la présente intervention a pour but spécifique d'assurer la livraison des produits alimentaires de première nécessité indispensables à la subsistance des réfugiés dans les camps, dont le nombre est estimé à 155 000.

PLAN D'EXECUTION

Composante essentielle du programme

Distributions générales de vivres

40. Des rations complètes de denrées de base seront distribuées aux réfugiés dans les quatre camps principaux. Le comité local de coordination à Tindouf planifiera les distributions mensuelles et prendra les mesures nécessaires pour garantir les livraisons aux camps, en temps voulu. Les produits seront acheminés depuis les entrepôts principaux jusqu'aux PLA à Rabouni, puis aux points de livraison finals dans les quatre camps, conformément à un



calendrier pré-établi. Les personnes chargées de la distribution alimentaire dans les camps seront informées à l'avance des dates de livraison et de la ration à distribuer à chaque ménage.

41. Dans les camps, les vivres seront directement remis aux responsables des comités de distribution au niveau des districts, puis aux groupes de quartier. Les produits sont pesés, distribués conformément à la ration recommandée, puis remis aux groupes, constitués de plusieurs ménages. Ces groupes, représentant 50 bénéficiaires, se partagent les vivres. Le PAM et le HCR ont concouru à veiller à ce que les femmes participent pleinement à la gestion de l'aide alimentaire dans les camps. Les femmes seront responsables de tous les comités de distribution des vivres au niveau des districts et des quartiers, et seront présentes tout au long du cycle de distribution, qui dure en général 10 jours dans chaque camp. Elles rempliront les formulaires relatifs au suivi des produits distribués, aux pertes éventuelles et au nombre de personnes ayant effectivement reçu les rations. Afin d'alléger la corvée de transport des vivres à l'intérieur de chaque camp, le HCR prendra les mesures nécessaires pour mettre des brouettes à disposition des femmes.
42. Du fait de l'incidence élevée d'anémie chez les femmes en âge de procréer et des retards de croissance fréquemment enregistrés chez les enfants âgés de moins de cinq ans, les divers partenaires s'efforceront ensemble de relancer les programmes d'alimentation complémentaire et thérapeutique dans les camps, les écoles et les hôpitaux. Ainsi, plusieurs ONG soutenues par le HCR et un donateur bilatéral ont commencé à établir un programme de récupération nutritionnelle et sanitaire au niveau des communautés, qui sera mis en oeuvre à la mi-2000. Ce programme permettra de fournir des compléments multi-minéraux et multi-vitamines à 11 000 femmes en âge de procréer et un complément enrichi à 8 000 enfants de moins de cinq ans. Des ONG prévoient également de financer l'achat de fruits et de légumes frais qui seront destinés aux principaux hôpitaux et pensionnats des camps.

Activités de redressement

43. Compte tenu de la situation spéciale dans laquelle vivent les réfugiés, la présente intervention du PAM ne prévoit pas de promouvoir, de manière significative, l'autonomie des réfugiés tant qu'ils continueront à vivre dans les camps. Cette IPSR vise donc plus particulièrement à distribuer des rations alimentaires de base dans le cadre d'une intervention de soins et d'assistance générale.
44. Le HCR, les donateurs bilatéraux et les ONG continueront à soutenir des projets de petite envergure dans les domaines de l'agriculture, de l'approvisionnement en eau, de l'éducation et de la santé. Ces projets pourront servir de base à un relèvement futur, lorsque les réfugiés regagneront leur pays d'origine. Dans le cadre des activités précédant le référendum, le HCR participe actuellement à une campagne de sensibilisation visant à renforcer la confiance des réfugiés et à les informer du problème des mines. Le HCR, les donateurs bilatéraux et les ONG continueront également à apporter un appui aux formations prévues pour les quelque 4 000 femmes suivant les cours organisés par l'Union des femmes sahraouies. Les sessions portent sur les soins, l'éducation nutritionnelle, la comptabilité, l'économie domestique, le tissage et la couture. Les missions d'évaluation conjointes n'ont pas recommandé de fournir des produits alimentaires pour encourager la participation aux activités, celle-ci étant déjà élevée.

Bénéficiaires, besoins et assortiment alimentaire

45. La persistance de la situation des réfugiés n'a fait qu'exacerber leur dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure au cours des dernières années. La plupart des partenaires



associés à la présente intervention sont donc tombés d'accord sur la nécessité d'adopter une définition plus large de la vulnérabilité, notamment dans le contexte de l'isolement géographique et de l'environnement géophysique hostile des camps. A cet égard, un nouveau consensus s'est fait jour pour que l'aide extérieure couvre les besoins humanitaires fondamentaux de toute la population hébergée dans les camps, et pour que des programmes d'alimentation complémentaire et de nutrition soient élaborés spécialement pour les groupes vulnérables, selon les besoins.

46. En conséquence, le PAM et le HCR programmeront l'aide apportée au titre de la prochaine phase sur la base du chiffre prévisionnel de 155 000 bénéficiaires, chiffre confirmé par le HCR dans l'attente de la liste d'inscription définitive des réfugiés dans les camps. Ce chiffre prévisionnel révisé permet d'établir une estimation approximative du nombre de bénéficiaires ayant reçu une aide alimentaire de la part de l'ensemble des donateurs, PAM compris; ce nombre a varié de 149 000 à 155 301 personnes, entre 1997 et 1999.
47. Le chiffre prévisionnel révisé est fondé sur le nombre de réfugiés pré-inscrits par le HCR à partir des listes, établies par la MINURSO à Tindouf, de personnes habilitées à voter, et de leur famille immédiate. A la mi-mars, le HCR avait recensé 107 800 personnes (votants éventuels et famille immédiate), portées sur la liste d'identification de la MINURSO. Cette opération continue et une fois terminée, comme prévu au 31 mai 2000, le HCR estime que le nombre total des réfugiés pré-inscrits dans les camps s'établira à 130 000. Le HCR considère également que l'effectif résiduel se composera de quelque 25 000 personnes, soit les réfugiés entrant dans la catégorie des "non votants". Le chiffre prévisionnel de 155 000 sera ultérieurement ajusté en fonction des résultats définitifs du processus d'inscription, que le HCR achèvera d'ici au 31 décembre 2000.
48. Si des donateurs bilatéraux ou des ONG fournissent une aide alimentaire de première nécessité aux réfugiés des camps pendant la durée de la présente intervention, le PAM réduira ses livraisons en conséquence.

Rations

49. La ration de base distribuée aux réfugiés dans les camps, qui représentera un apport d'environ 2 100 kcal par personne par jour, est conforme aux directives du PAM et du HCR.

Produit alimentaire	Grammes par personne par jour
Céréales	450
Légumineuses	60
Huile végétale	25
Sucre	30
Sel iodé	5

50. Afin de diversifier la ration, les céréales comprendront de la farine de blé et du riz et les légumineuses seront composées de haricots et de lentilles.



Dispositions institutionnelles et choix des partenaires

51. L'intervention proposée en faveur des réfugiés sahraouis est conforme au Mémorandum d'accord du PAM et du HCR dont les éléments se refléteront dans la Lettre d'accord. Cette lettre sera signée par le Gouvernement algérien après approbation de la présente intervention. Le PAM fournira les produits alimentaires de première nécessité à la population ciblée tandis que le HCR et les ONG concernées apporteront des articles alimentaires complémentaires, selon que de besoin. Par l'intermédiaire de ses partenaires d'exécution, le HCR veillera également aux bonnes conditions de vie des réfugiés en approvisionnant les camps en eau, en assainissant l'environnement et en fournissant du carburant, des services éducatifs et une protection.
52. Le Gouvernement algérien gère l'ensemble des activités de secours en faveur des réfugiés sahraouis vivant à proximité de Tindouf. Le Ministère des affaires étrangères est responsable de toutes les questions de politique liées au rôle et aux contributions des divers donateurs et des organismes des Nations Unies. Le CRA, désigné comme principal partenaire d'exécution, est chargé des opérations logistiques et participe à l'évaluation des besoins et aux activités de suivi. Le CRA collabore étroitement avec le CRS dans les camps.
53. Une grande partie de l'aide a été apportée par plusieurs donateurs bilatéraux au cours des cinq dernières années. Cette aide—composée de denrées alimentaires de base et d'articles alimentaires et non alimentaires complémentaires—est acheminée par l'intermédiaire de ONG européennes exécutant des programmes sanitaires et nutritionnels spéciaux. Au moment de la préparation de la présente IPSR, aucune information n'était disponible sur le niveau des engagements bilatéraux pour 2000 et les années suivantes.
54. Un comité de coordination de l'aide alimentaire a été créé afin de renforcer les mécanismes de coopération entre tous les partenaires. Ce comité se compose de représentants du Gouvernement algérien, du CRA, du PAM, du HCR, et de donateurs bilatéraux. Il est présidé par le Directeur du PAM en Algérie et se réunit une fois par mois. Il examine la filière des produits et le niveau des stocks; il vérifie également les rapports sur les distributions. Par ailleurs, ce comité permet aux partenaires concernés de suivre l'exécution des activités de secours et d'échanger des informations sur les contributions et les projets à venir.
55. Un comité de coordination de l'aide alimentaire a également été établi à Tindouf. Présidé par le HCR, il comprend des représentants du PAM, du CRA, du CRS et des ONG. Ses tâches principales consistent à préparer les plans de distribution mensuelle et de revoir les rapports de distribution et de suivi des opérations. Le comité local se réunit une fois par mois, quelques jours avant la réunion du comité de coordination dans la capitale.

Renforcement des capacités

56. Le PAM aidera le CRA à renforcer ses capacités en organisant une formation sur la gestion logistique des produits alimentaires, les distributions de vivres, les opérations de suivi et l'établissement de rapports. Le PAM organisera deux sessions de formation sur la logistique et sur la gestion des entrepôts pour le personnel local du CRA et ses homologues dans les camps. Les manuels correspondants seront remis dans le cadre des programmes de formation. Le PAM, en coopération avec le HCR, organisera également des sessions de formation spéciales en matière de suivi et d'établissement de rapports pour le personnel de contrepartie et les agents concernés dans les camps.



Dispositions logistiques

57. Les produits alimentaires du PAM seront livrés au port d'Oran en Algérie. Le CRA réceptionnera les expéditions alimentaires au nom du gouvernement et organisera le transport, par camion, jusqu'à l'entrepôt central de Rabouni, situé à proximité des camps. Le CRA a démontré sa capacité de prendre en charge les expéditions du PAM et celles d'autres donateurs et à garantir une livraison en temps voulu aux PLA, à des coûts compétitifs et en subissant des pertes minimales.
58. Le CRA a récemment ouvert un bureau à Tindouf. En coopération avec le PAM, il sera directement impliqué dans la gestion des entrepôts au PLA. Le CRA collaborera également avec le HCR et les autorités locales concernées pour veiller à ce que l'aide alimentaire soit livrée rapidement et en temps voulu depuis les entrepôts centraux aux points de livraison finals dans les camps. Le PAM sollicite 50 000 dollars pour réparer et mieux aménager les entrepôts situés au PLA et pour fournir du matériel de stockage.

Suivi et évaluation

59. Le bureau de pays du PAM sera composé de deux fonctionnaires recrutés au plan international et de trois fonctionnaires nationaux. Leurs tâches consisteront à suivre l'exécution et ses réalisations. Une attention spéciale sera portée au suivi des livraisons d'aide alimentaire, toutes sources confondues; un système mieux adapté sera mis en place afin de suivre les expéditions et les distributions alimentaires. L'on sera particulièrement attentif au mouvement des produits alimentaires fournis par le PAM, dans le cadre du système actuel des distributions alimentaires généralisées et des rapports consolidés utilisés par les partenaires d'exécution.
60. Un fonctionnaire du PAM basé à Tindouf se chargera de la liaison avec les deux fonctionnaires du HCR responsables du suivi des opérations dans les camps.
61. Le bureau du PAM à Alger veillera à ce que les partenaires d'exécution améliorent les opérations de suivi et l'établissement des rapports. Le nouveau modèle type de rapport est tout particulièrement axé sur les mouvements des produits alimentaires fournis par le PAM et par les donateurs bilatéraux et les ONG; il vérifie aussi que les distributions alimentaires correspondent aux rations prévues et aux bénéficiaires ciblés, qui seront ventilés par groupe d'âge et par sexe. Des indicateurs nutritionnels et sanitaires seront obtenus auprès des dispensaires, et des enquêtes nutritionnelles seront réalisées par deux ONG européennes: CISP et *Medico International*. Le rôle des femmes et leur participation à la gestion des vivres, ainsi que les variations du nombre des bénéficiaires et la vérification (par échantillon) des reçus des vivres remis aux ménages, seront étroitement suivis par le personnel du PAM et du HCR qui assistera aux diverses phases de la distribution et aura recours à la technique de suivi par contacts avec les bénéficiaires.
62. Le suivi de l'exécution du projet fera l'objet d'un rapport à la fin de chaque mois. Ce rapport donnera les informations suivantes:
- réception des livraisons au port d'Oran et au PLA de Rabouni, les produits alimentaires fournis par le PAM étant traités séparément des autres;
 - quantités de vivres distribuées, avec différenciation des vivres du PAM et d'autres provenances;
 - nombre de bénéficiaires, par âge et par sexe;
 - valeur énergétique/calorifique de la ration moyenne distribuée, comparée à la ration type prévue;



- état nutritionnel et sanitaire des groupes les plus vulnérables, en fonction des dossiers tenus dans les dispensaires;
- participation des femmes à la formation en gestion de produits alimentaires; enfin,
- participation des femmes aux comités alimentaires et autres ainsi qu'à la gestion des camps et aux prises de décisions.

Mesures de sécurité

63. Du fait des troubles politiques persistant depuis 10 ans, le pays est actuellement à un niveau de sécurité correspondant à la Phase 3 dans l'échelle des Nations Unies. La présence du personnel international des Nations Unies est limitée au strict minimum. Le personnel international à Alger vit dans un seul et unique hôtel et partage des bureaux communs. Les mouvements du personnel sont restreints aux activités officielles. Un fonctionnaire chargé de la sécurité sur le terrain, à plein temps, apporte un soutien au personnel et suit l'évolution de la situation. Tous les responsables des organisations sont membres de l'Equipe de gestion de la sécurité, qui est placée sous la responsabilité du Coordonnateur résident. Les membres du personnel ne peuvent être accompagnés de leur famille dans le pays. Cette situation a limité la présence des organisations des Nations Unies en Algérie. Le budget annuel du PAM consacré à la sécurité est estimé à 18 000 dollars; ce chiffre inclut la part du PAM couvrant le salaire du fonctionnaire chargé de la sécurité sur le terrain, des équipements de sécurité communs et d'autres frais.

Stratégie de retrait

64. La seule stratégie possible de retrait pour la présente IPSR est la résolution définitive du problème sahraoui ainsi que le rapatriement et la réintégration des réfugiés. Le PAM a prévu d'aider les réfugiés au cours du processus de rapatriement et de réinstallation une fois qu'ils auront réintégré le Sahara occidental.

Mécanisme de planification d'urgence

65. Les incertitudes liées au rapatriement et à son échéance ont toujours constituées un obstacle à la planification de l'aide humanitaire. La présente intervention, d'une durée de deux ans, améliorera la stabilité du programme de soins et d'entretien général mis en œuvre dans les camps de réfugiés. Le PAM, en étroite collaboration avec la MINURSO et le HCR, suivra l'évolution de la situation politique afin d'être prêt à procéder au rapatriement des réfugiés. Dans ce cas, les produits alimentaires fournis au titre de la présente intervention seront transférés au programme de rapatriement, comme convenu avec le Gouvernement algérien et conformément au principe du PAM selon lequel les vivres doivent accompagner les réfugiés. Dans l'éventualité d'un rapatriement, une opération d'urgence pourra être rapidement mise en place, sur la base de la planification prospective préparée en 1997 lorsqu'un rapatriement des réfugiés avait déjà été envisagé.

PROPOSITION DE BUDGET ET INTRANTS REQUIS

66. Le détail des propositions figure aux annexes I et II.



RECOMMANDATION

67. La présente intervention prolongée de secours et de relèvement est recommandée au Conseil d'administration pour approbation, dans les limites du budget détaillé aux annexes I et II.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits ¹			
– Farine de blé	45 260	183	8 2
– Riz	5 658	230	1 30
– Lentilles	3 395	375	1 2
– Haricots	3 395	375	1 2
– Huile végétale	2 829	600	1 80
– Sucre	3 395	240	814 80
– Sel iodé	566	160	90 50
Total, produits	64 498	325	14 7
Transport extérieur		70,45	4 5
TIEM		91,35	5 8
Total TTEM		91,35	5 8
Autres coûts opérationnels directs		0,95	61 0
Total, coûts opérationnels directs			25 2
B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour les détails)			
Total, coûts d'appui directs			618 5
C. Coûts d'appui indirects (7,8 pour cent du total des coûts directs)			
Total, coûts d'appui indirects			2 0
COÛT TOTAL POUR LE PAM			
COÛT TOTAL DU PROJET			27 8

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet, comme à tous les projets assistés par le PAM, peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaire.



ANNEXE II**COÛTS D'APPUI DIRECTS (*dollars*)****Dépenses de personnel**

Personnel international (P-2)	200 000
Volontaires des Nations Unies	48 000
Personnel local et temporaire	150 000
Total partiel	308 000

Service d'appui technique et formation

Préparation du projet	2 500
Suivi et évaluation du projet	2 500
Formation	2 000
Total partiel	7 000

Voyages et indemnités journalières de subsistance

Voyages forfaitaires	25 000
Déplacements intérieurs	15 000
Total partiel	40 000

Dépenses de bureau

Location de locaux	24 000
Communications	50 000
Fournitures de bureau	3 000
Réparation et entretien du matériel	4 000
Total partiel	81 000

Véhicules

Carburant et entretien	20 000
Total partiel	20 000

Matériel

Véhicules	15 000
Matériel de communication	3 000
Matériel informatique	4 500
Mobilier et matériel	5 000
Total partiel	27 500

Autres

Activités de plaidoyer	5 000
Sécurité	36 000
Information du public et médias	4 000
Total partiel	45 000

TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS	618 500
--	----------------



ANNEXE III

AIDE DU PAM PRÉCÉDEMMENT APPORTÉE AUX RÉFUGIÉS SAHARAOUIS EN ALGÉRIE (janvier 1987-août 2000)
--

	Numéro du projet	Bénéficiaires	Début de l'aide apportée	Fin de l'aide apportée	Durée	Coût total pour le PAM (dollars)	Coût des produits alimentaires pour le PAM (dollars)	Produits (tonnes)
Récapitulatif								
Opération d'urgence		70 800 (hommes)	01/01/1987	23/11/1989	3 ans	6 418 716	5 175 677	17 074
IPR/ IPSR		76 900	01/01/1990	30/08/2000	11 ans	47 034 592	29 392 772	94 393
Total		74 867			14 ans	53 453 308	34 568 449	111 467
Données concernant les opérations								
Opération d'urgence	3181.00	57 000	01/01/1987	30/06/1987	6 mois	1 087 384	1 040 572	2 707
	3181.01	57 000	01/01/1998	30/06/1988	6 mois	1 183 400	977 867	2 697
	3181.02	80 000	25/05/1988	24/11/1988	6 mois	1 537 051	1 197 077	5 138
	3848.00	80 000	11/09/1988	05/08/1989	6 mois	1 519 895	1 195 091	3 642
	3848.01	80 000	24/05/1989	23/11/1989	6 mois	1 090 986	765 070	2 890
IPR	4155.00	80 000	01/01/1990	31/12/1990	12 mois	3 565 366	2 783 315	10 589
	4155.01	80 000	01/01/1991	31/12/1991	12 mois	3 718 241	2 528 058	8 502
	4155.02	80 000	01/01/1992	31/12/1992	12 mois	3 671 744	2 931 890	4 147
	4155.03	80 000	01/01/1993	31/12/1993	12 mois	8 095 527	6 187 508	10 437
	4155.04	80 000	01/01/1994	31/12/1994	12 mois	3 874 053	2 134 971	9 804
	4155.05	80 000	01/01/1995	31/12/1995	12 mois	4 613 946	2 612 283	9 985
	4155.06	80 000	01/01/1996	31/12/1996	12 mois	6 105 225	3 183 012	11 305
	4155.07	49 000	01/01/1997	30/06/1998	18 mois	3 140 379	1 683 120	6 445
	4155.08	80 000	10/01/1998	31/03/1999	6 mois	4 435 603	2 357 720	8 928
IPSR	6099.00	80 000	01/04/1999	30/08/2000	17 mois	5 814 508	2 990 895	14 251

